

PROJET SPORTIF TERRITORIAL

Actions et appels à projet

CONFÉRENCE RÉGIONALE DU SPORT ÎLE-DE-FRANCE

La démarche

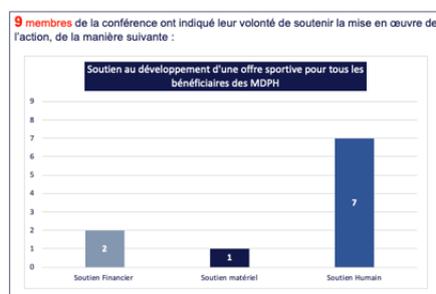
L'installation de la conférence régionale du sport (CRdS-IdF) s'est faite le 27 mai 2021 et depuis plusieurs travaux ont été engagés avec pour finalité l'élaboration du projet sportif territorial :

- La production d'un diagnostic territorial du sport en Île-de-France par l'Institut régional de développement du sport (IRDS) ;
- La définition d'actions arrêtées en groupe de travail d'intelligence collective portées collégialement par les membres de la conférence régionale du sport ;
- Un projet sportif territorial (PST) qui définit et cadre les principales orientations et les objectifs de la CRdS pour les cinq prochaines années ;
- Un appel à contribution des membres de la CRdS.

Ce document (annexe au PST) a vocation à présenter **les sept actions qui ont été identifiées en groupe de travail lors de la première phase de travail de la CRdS** et qui font partie du plan d'actions du PST. Il s'agit de projets portés collectivement par la Conférence régionale du sport Île-de-France.

Dans le cadre d'un appel à contribution proposé aux membres de la CRdS, les membres de la CRdS ont pu s'exprimer sur leur souhait de soutenir la mise en œuvre de chacune des actions collectives ainsi que les moyens financiers, matériels ou humains, pouvant être mobilisés.

Les résultats des soutiens des membres aux actions collectives sont déclinés sous la forme de graphes dans le document :



Plusieurs membres ont déclaré soutenir les actions de plusieurs façons ce qui explique qu'il y ait dans certains cas plus de soutiens que de membres.

En parallèle de l'appel à contribution sur les actions collectives définies par la CRdS, les membres de la conférence francilienne ont été sollicités afin d'indiquer des **actions**

individuelles, ou appel à projets, qu'ils souhaiteraient voir intégrés au sein du Projet Sportif Territorial. Ces actions individuelles seront étudiées prochainement et pourront être intégrées au sein du PST dans un second temps. Des objectifs, n'abritant pas d'action pour l'heure, pourront donc être alimentés plus tard.

La Conférence des Financeurs

Le décret du 20 octobre 2020 offre un cadre légal à de nouvelles instances déconcentrées suite à la création de l'Agence nationale du Sport en 2019 : les Conférences régionales du Sport (CRdS) et les Conférences régionales des Financeurs (CRF), dont l'ambition est d'orienter les politiques sportives à l'échelle des régions. C'est ainsi que la Conférence régionale du Sport de la région Île-de-France a été installée en 2021.

S'en est suivi plusieurs mois de travaux collégiaux qui ont abouti à la rédaction du Projet Sportif Territorial (PST), voté le 10 mars 2022. Ce document a pour but de guider la politique sportive de l'ensemble des acteurs régionaux pour la période 2022-2025. Pour se faire, ce document identifie plusieurs objectifs prioritaires et actions à mener.

Si la CRdS a débuté ses travaux depuis déjà plusieurs mois, la région s'apprête à installer sa CRF, voici quelques éléments de cadrage relatifs à l'articulation entre la Conférence régionale du Sport et la Conférence régionale des Financeurs au sein de la région Île-de-France.

- **L'installation de la Conférence régionale des Financeurs**

Pour aider la CRdS dans sa mise en œuvre, le décret du 20 octobre 2020 prévoit la mise en place d'une ou plusieurs CRF dans chacune des régions. L'Île-de-France a alors fait le choix d'installer une unique Conférence régionale des Financeurs le 9 mai 2022, par la présente de la CRdS Mme CIRIEGI, présidente du CROS d'Île-de-France et présidente de la Conférence régionale du Sport. En plus d'élire le président de cette conférence, cette assemblée plénière sera également l'occasion d'élire les différents membres qui la composeront. La Conférence régionale des Financeurs sera épaulée dans sa mission par un bureau, qui suivra de manière opérationnelle l'ensemble des travaux.

La CRF devra également déterminer le nombre de commissions techniques qui l'aideront dans l'instruction des dossiers qui lui seront soumis. Chacune de ces commissions sera composée de huit membres au minimum, dont un président qui veillera à son bon fonctionnement. Les commissions techniques devront :

- Instruire les dossiers de demande de subventions ;
- Proposer les subventions annuelles ;
- Fixer les modalités de conclusion des contrats pluriannuels de financement ;
- Proposer un avis motivé sur les projets expertisés aux membres de la CRF réunis en session plénière.

- **Les objectifs de la Conférence régionale des Financeurs**

Plusieurs missions sont conférées à la Conférence régionale des Financeurs d'Île-de-France :

- Elle doit définir, sur proposition du bureau :
 - Les seuils de financement à partir desquels elle examine les projets d'investissement et les projets de fonctionnement qui lui seront soumis pour examen et avis ;
 - Les modalités de fonctionnement et le règlement intérieur d'un appel à projet type ;
 - Les modalités de réponse aux appels d'offre.
- Elle émet, en se basant sur les avis rendus par les commissions techniques, un avis relatif à la conformité de chaque projet au regard des orientations définies par le PST.
- Elle identifie les ressources humaines et financières et les moyens matériels que les membres de la conférence sont susceptibles de mobiliser, dans la limite des budgets annuels, en vue d'un contrat d'orientation et de financement.

En l'état actuel, la décision rendue par la Conférence régionale des Financeurs est consultative, elle n'engage donc pas les acteurs qui y prennent part. Cependant, cette conférence jouera un rôle décisif en renforçant les coopérations entre les différentes parties prenantes régionales sur la question sportive, dans l'objectif d'optimiser les financements pour tendre vers plus d'efficacité dans les dispositifs mis en place et les politiques sportives déployées dans la région.

La structure du Projet Sportif Territorial



Thématique transversale

Les 3 objectifs transversaux :

- Développer une stratégie territoriale concertée entre les acteurs
- Construire l'articulation opérationnelle de la Conférence régionale du sport et les engagements de ses co-financeurs
- Donner la priorité aux publics les plus éloignés de la pratique d'activité physique et sportive

Actions collectives de la CRdS IDF

- Développer une offre de pratique sportive pour tous les bénéficiaires MDPH

Objectif : Développer une stratégie territoriale concertée entre les acteurs

Aucune action collective n'a été identifiée concernant cet objectif. Des actions individuelles pourront toutefois venir alimenter le présent objectif et être intégrées prochainement au sein du Projet Sportif Territorial

Objectif : Construire l'articulation opérationnelle de la Conférence régionale du sport et les engagements de ses co-financeurs

Aucune action n'a pour l'heure été identifiée pour cet objectif.

Objectif : Donner la priorité aux publics les plus éloignés de la pratique d'activité physique et sportive



ACTION COLLECTIVE

Développer une offre de pratique sportive pour tous les bénéficiaires MDPH

L'objectif de cette action est de proposer à tous les bénéficiaires MDPH du département Seine et Marne (23 000 personnes) une offre de pratique sportive dans un rayon de 10 km autour de chez eux. Cette action découle des préconisations du diagnostic sportif territorial visant à intégrer le sport dans la vie quotidienne des personnes en situation de handicap (PSH). Pour construire cette démarche, les PSH ont été positionnées au centre du projet. L'objectif étant de répondre à leurs besoins et de favoriser l'accessibilité de la pratique en organisant une offre de proximité et en promouvant cette offre auprès de ce public.

Plusieurs parties prenantes seront associées au déploiement de ce projet : le mouvement sportif (CDOS/CPSF), les collectivités territoriales (écoles multisports), l'éducation nationale et l'université (formation) et les associations de PSH (incitation à la pratique).

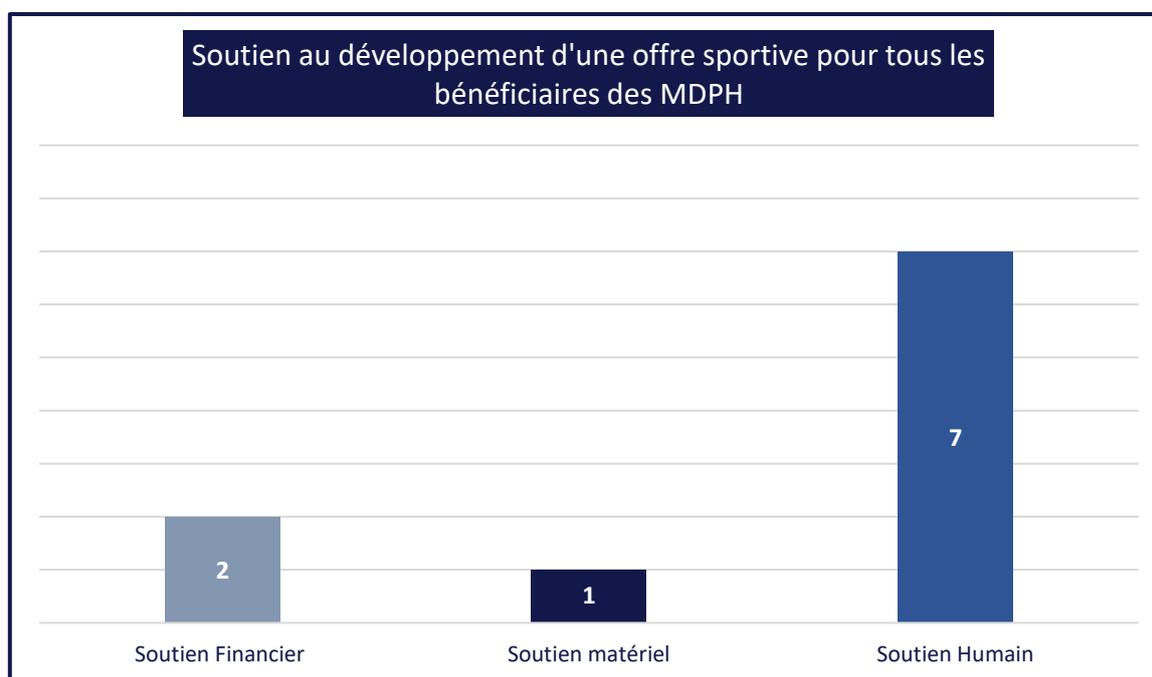
Pour réaliser cette action, trois étapes sont identifiées :

- La réalisation d'une cartographie pour identifier l'ensemble des lieux où la pratique est accessible pour les PSH.
- La production d'un diagnostic pour évaluer les problématiques actuelles des associations pour répondre à la demande (formation / infrastructures / matériel) et identifier les solutions pour donner les moyens aux associations d'assurer la pratique sportive des SPH et ainsi créer un maillage territorial.
- La promotion auprès des MDPH et des associations afin de faire connaître l'offre de pratique et fournir la liste des associations sportives autour de chez elles dans lesquelles il est possible de pratiquer une APS.

Cette action doit démarrer en avril 2022 par la réalisation de la cartographie.

Ce projet est aujourd'hui une expérimentation à l'échelle d'un département et a l'ambition d'être déployé sur les autres départements franciliens pour conduire au développement d'une offre suffisante pour répondre aux besoins des PSH franciliennes et mailler le territoire régional.

9 membres de la conférence ont indiqué leur volonté de soutenir la mise en œuvre de l'action, de la manière suivante :



Un soutien en matière de formation des éducateurs pourra également être proposé par certains membres de la CRdS.

Axe thématique 1 : Le développement durable de la pratique sportive sur les territoires et de l'héritage de Paris 2024

Le périmètre

- L'héritage des JOP de Paris 2024
- La continuité sportive tout au long de la vie
- La pratique et l'animation sportive
- Les équipements sportifs
- Le soutien à la professionnalisation (emploi et formation)
- L'engagement et le bénévolat

Les 5 objectifs :

- Favoriser les conditions du développement de la mobilité active jusqu'au lieu des équipements sportifs
- Démocratiser l'accès aux pratiques sportives
- Impulser la transformation écologique et numérique du sport
- Accompagner les acteurs dans l'accueil de nouveaux pratiquants à la suite de l'organisation des GESI en France
- Développer l'économie de l'emploi dans le champ du sport

Actions collectives de la CRdS IDF

- Parking à vélo : le point d'entrée d'une éco mobilité active
- Rénovation, création, modernisation des équipements sportifs de proximité en accès libre

Objectif : Favoriser les conditions du développement de la mobilité active jusqu'au lieu des équipements sportifs



ACTION COLLECTIVE

Parking à vélos : le point d'entrée d'une éco-mobilité active

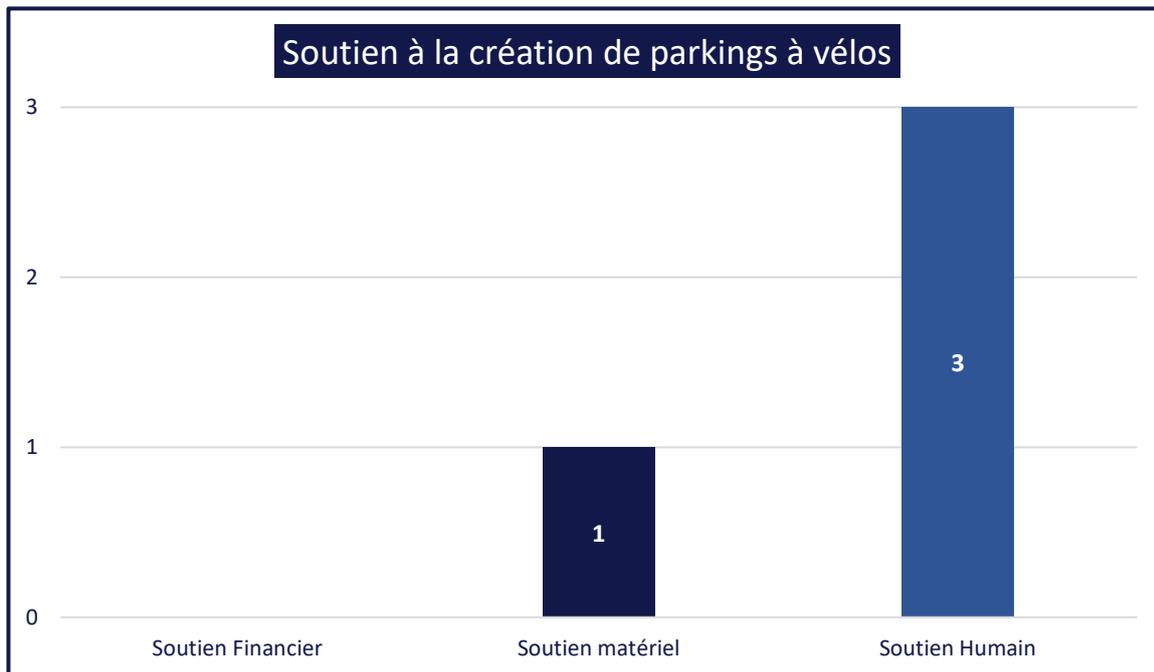
Dans ce contexte général favorable au développement des mobilités actives, certaines conditions doivent être réunies pour accompagner et sécuriser les usagers dans leurs déplacements. L'apprentissage du cyclisme, l'aménagement du territoire ou encore l'accès au matériel constituent des prérequis tout aussi évidents qu'essentiels pour favoriser une large appropriation des mobilités actives. La mise en sécurité est également primordiale, sécurité en premier lieu des usagers puis des vélos utilisés.

Cette préoccupation pour la préservation du matériel cycliste s'explique par un nombre de vols important à l'échelle de l'Hexagone, avoisinant les 400 000 vols annuels. Ces vols représentent un facteur décourageant pour les individus souhaitant s'appuyer davantage sur les mobilités actives dans leurs déplacements et possédant leur propre matériel. La possibilité pour les usagers de stocker leur matériel dans un lieu sécurisé s'avère donc significative.

Les capacités de stockage de vélos sont aujourd'hui réduites, notamment autour de certains pôles générateurs de déplacements importants. Parmi eux, peuvent être cités les gares, les entreprises et lieux de travail ainsi que les équipements sportifs. Ces derniers n'abritent qu'un nombre limité de places de stationnement sécurisées pour les vélos, ce qui peut constituer un levier de développement des mobilités actives en leur sein.

En ce sens, les membres de la commission Développement Durable & Héritage ont défini la création de 10 000 places sécurisées pour les vélos comme action prioritaire. Cette action induit un financement de 15M€, financement pouvant être croisé et abondé par différentes institutions. En amont du déploiement opérationnel de l'action, différentes rencontres seront organisées avec des acteurs institutionnels spécialisés dans les mobilités actives et l'aménagement du territoire (Impact Transport, ADEME, CEREMA, FUB, AMF, etc). Ces temps d'échanges permettront de consolider l'action et aboutiront au lancement d'un appel à projets dédié.

4 membres de la conférence ont indiqué leur volonté de soutenir la mise en œuvre de l'action, de la manière suivante :



Objectif : Démocratiser l'accès aux pratiques sportives



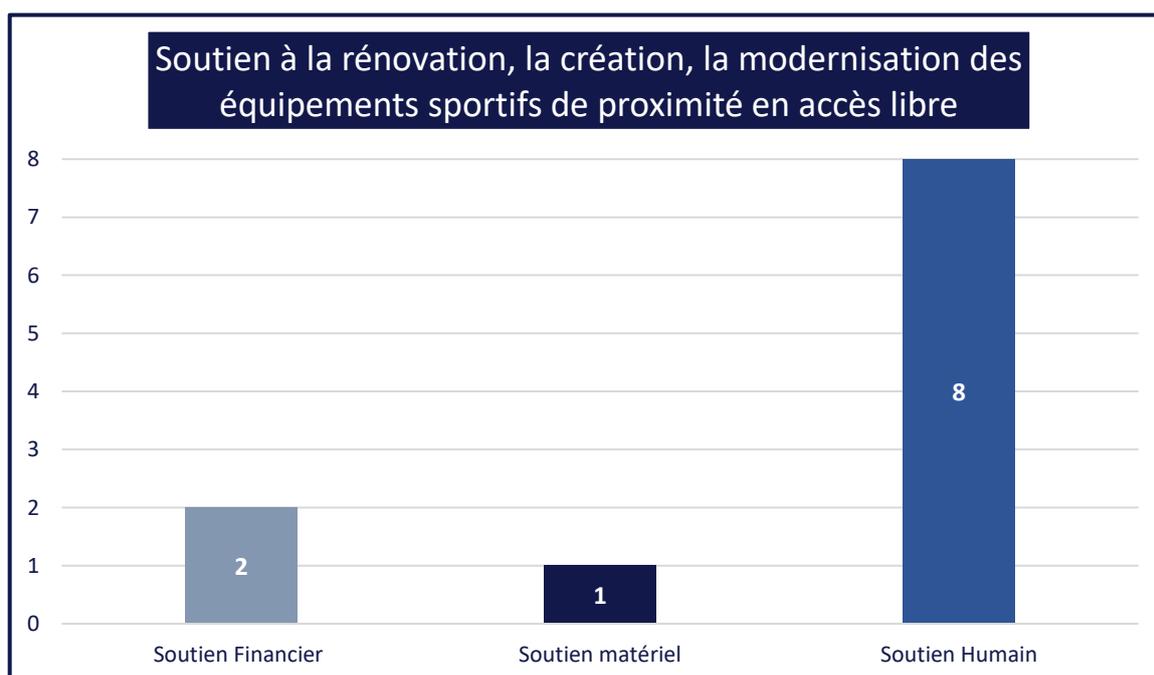
ACTION COLLECTIVE

Rénovation, création, modernisation des équipements sportifs de proximité en accès libre

Afin de répondre aux carences que connaît le territoire francilien en matière de dotation en équipements sportifs et à l'enjeu que représente la saturation des espaces disponibles, la Conférence Régionale du Sport souhaite impulser la rénovation, la création et la modernisation d'équipements sportifs de proximité en accès libre. À travers cette action, les jeunes, les publics sédentaires et les personnes en situation de handicap seront notamment ciblés. Ces lieux doivent participer au développement d'une pratique sportive grand public et intergénérationnelle. La diversité des activités physiques et sportives proposées et l'animation des lieux de pratiques seront deux points d'attention majeurs autour de cette action.

Le cahier des charges de l'action reste à élaborer. Il définira notamment les types de travaux éligibles aux financements, l'enveloppe budgétaire pouvant être octroyée, les espaces d'implantation privilégiés, les programmes d'animation pouvant être proposés sur le lieu de pratique ou encore le conventionnement possible avec des clubs locaux. Les collectivités labellisées Terres de Jeux 2024 seront toutefois ciblées en priorité par le présent dispositif. Les bailleurs sociaux, les syndicats de propriété, l'Agence nationale du Sport, la DRAJES et le mouvement sportif dans ses différentes composantes pourront être mobilisés autour de cette action. Dans cette perspective, un plan annuel d'équipements des collectivités sera élaboré jusqu'à l'horizon des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 alors que les équipements pourront être mis à disposition des usagers entre 2024 et 2026, ce qui correspond à la date de fin de mandat de la CRdS.

8 membres de la conférence ont indiqué leur volonté de soutenir la mise en œuvre de l'action, de la manière suivante :



Objectif : Impulser la transformation écologique et numérique du sport

Aucune action n'a pour l'heure été identifiée pour cet objectif.

Objectif : Accompagner les acteurs dans l'accueil de nouveaux pratiquants à la suite de l'organisation des GESI en France

Aucune action n'a pour l'heure été identifiée pour cet objectif.

Objectif : Développer l'économie de l'emploi dans le champ du sport

Aucune action n'a pour l'heure été identifiée pour cet objectif.

Axe thématique 2 : Le sport de haut niveau, le sport professionnel et la promotion de l'éthique du sport

Le périmètre

- Le sport de haut niveau
- Le sport professionnel
- Et la promotion de l'éthique du sport

Les 2 objectifs :

- Accompagner les HPSF et les acteurs qui les accueillent dans le respect des valeurs du sport
- Développer les synergies entre les acteurs du sport de haut-niveau, du sport professionnel et de la filière économique du sport

Actions collectives de la CRdS IDF

- Apporter une reconnaissance et un soutien au HPS
- Structurer l'écosystème des clubs franciliens ayant des HPS pour faire monter en compétences leurs ressources humaines, pour accompagner la performance sportive et pour répondre aux besoins réglementaires et éthique

Objectif : Accompagner les HPSF et les acteurs qui les accueillent dans le respect des valeurs du sport



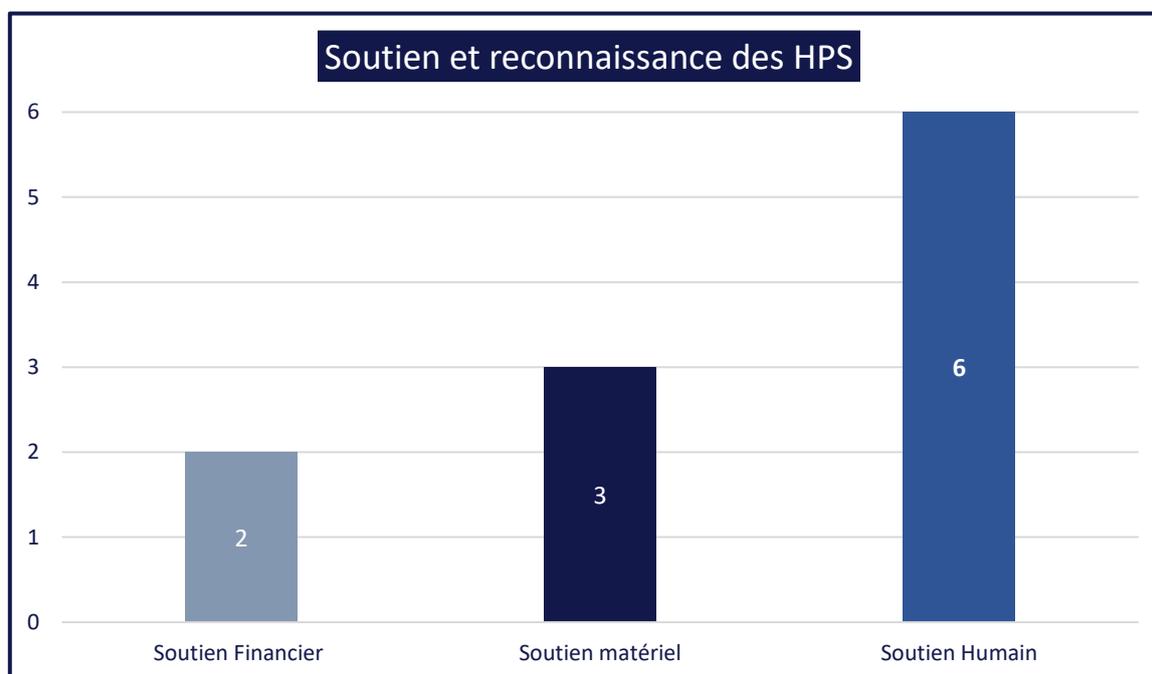
ACTION COLLECTIVE

Apporter une reconnaissance et un soutien aux HPS

Comme évoqué précédemment, les membres de la commission Haut Niveau et Éthique ont identifié l'approfondissement de la reconnaissance et du soutien accordés aux HPS comme une priorité. Ces athlètes peuvent présenter une multitude de besoins alors que les dispositifs de soutien s'avèrent divers et disposent d'une lisibilité relative. La présente action souhaite donc favoriser l'étude personnalisée des demandes émanant de ces athlètes. La Maison Régionale de la Performance aura la charge de l'instruction des dossiers, avec l'appui de la fédération sportive concernée.

Suite à la demande formulée par le HPS et en considérant les soutiens potentiels dont celui-ci bénéficie d'ores et déjà, des aides relatives aux déplacements, au logement, à l'entraînement ou encore au matériel sportif pourront être octroyées. Cette demande sera également soumise à la commission Haut Niveau et Éthique afin de faciliter l'identification de financements. La mise en place du dispositif et des aides qui en découlent interviendra d'ici septembre 2022, 50 à 60 HPS pourront en bénéficier.

12 membres de la conférence ont indiqué leur volonté de soutenir la mise en œuvre de l'action, de la manière suivante :



Un soutien en matière de communication ou d'accompagnement éducatif des HPS pourra également être proposé par certains membres de la CRdS.



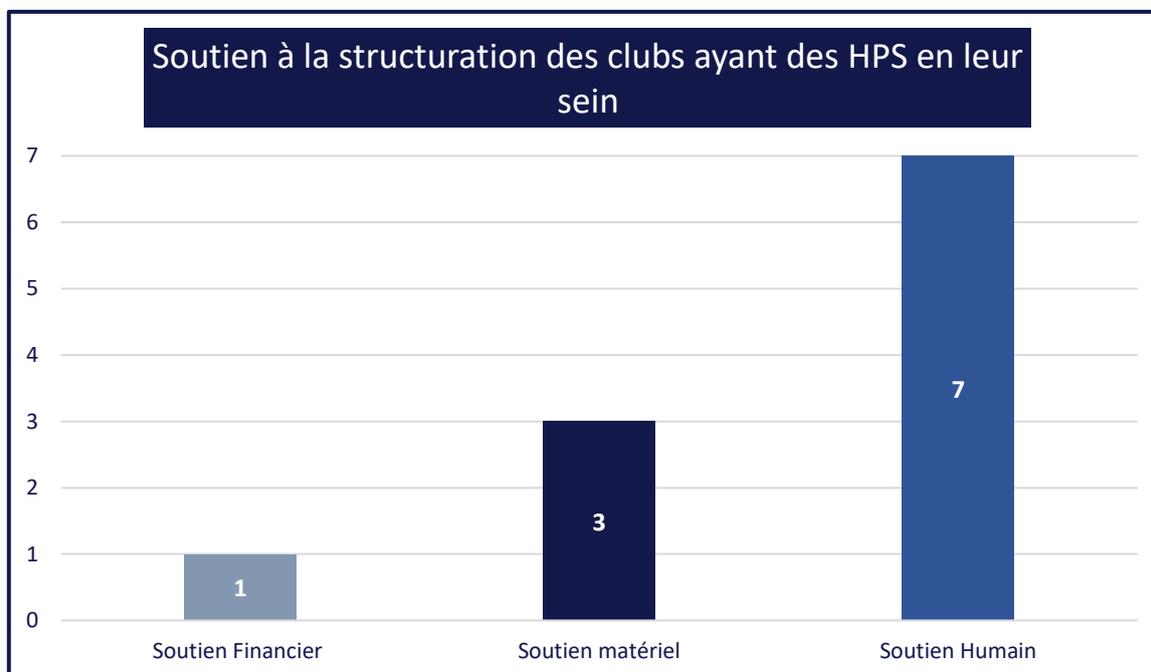
ACTION COLLECTIVE

Structurer l'écosystème des clubs franciliens ayant des HPS pour faire monter en compétences leurs ressources humaines, accompagner la performance sportive et répondre aux besoins règlements et éthique

Composante essentielle dans l'accompagnement et l'évolution des athlètes, les clubs accueillant des HPS font également l'objet d'une attention particulière de la part de la commission Haut Niveau et Éthique. Un certain nombre de ces clubs peuvent éprouver des difficultés dans le soutien apporté aux athlètes. Ces difficultés se traduisent notamment par un manque de structuration ou de formation présent en leur sein. Par ailleurs, la présence d'un HPS au sein d'un club conduit à l'augmentation de contraintes réglementaires qui peuvent s'avérer particulièrement contraignante pour ces structures.

Dans ce cadre, la structuration des clubs franciliens accueillant des HPS constitue une priorité. Cette structuration passera dans un premier temps par un listing consolidé des entités concernées. Un guide compilant l'ensemble des dispositifs de soutien existants, et de formations pouvant être proposées, leur sera ensuite adressé à l'horizon de juin 2022. Afin de faire émerger un véritable écosystème des clubs accueillant des HPS, un label « Conférence régionale du Sport Île-de-France » sera élaboré au début de l'année 2023 puis octroyé aux clubs répondant aux critères prédéfinis.

9 membres de la conférence ont indiqué leur volonté de soutenir la mise en œuvre de l'action, de la manière suivante :



Objectif : Développer les synergies entre les acteurs du sport de haut-niveau, du sport professionnel et de la filière économique du sport

Aucune action n'a pour l'heure été identifiée pour cet objectif.

Axe thématique 3 : La pratique sportive comme facteur de cohésion sociale et déterminant de santé

Le périmètre

- L'accessibilité pour tous aux APS
- Les territoires et les publics prioritaires, les publics en situation de handicap, l'égalité femmes-hommes dans le sport, le sport
- La santé, la prévention des violences et des discriminations pour bien vivre le sport ensemble

Les 4 objectifs :

- Favoriser l'activité physique et sportive, notamment auprès des jeunes en milieu scolaire
- Sensibiliser les acteurs du sport à la prévention des violences et des discriminations
- Encourager la pratique d'activité physique et sportive en milieu professionnel
- Consolider le développement du sport au service de la santé et du bien être

Actions collectives de la CRdS IDF

- Évaluer la condition physique des jeunes collégiens en vue de les orienter vers une pratique d'APS adaptée
- Prévenir les violences et les discriminations dans le sport

Objectif : Favoriser l'activité physique et sportive, notamment auprès des jeunes en milieu scolaire



ACTION COLLECTIVE

Évaluer la condition physique des jeunes collégiens en vue de les orienter vers une pratique d'APS adaptée

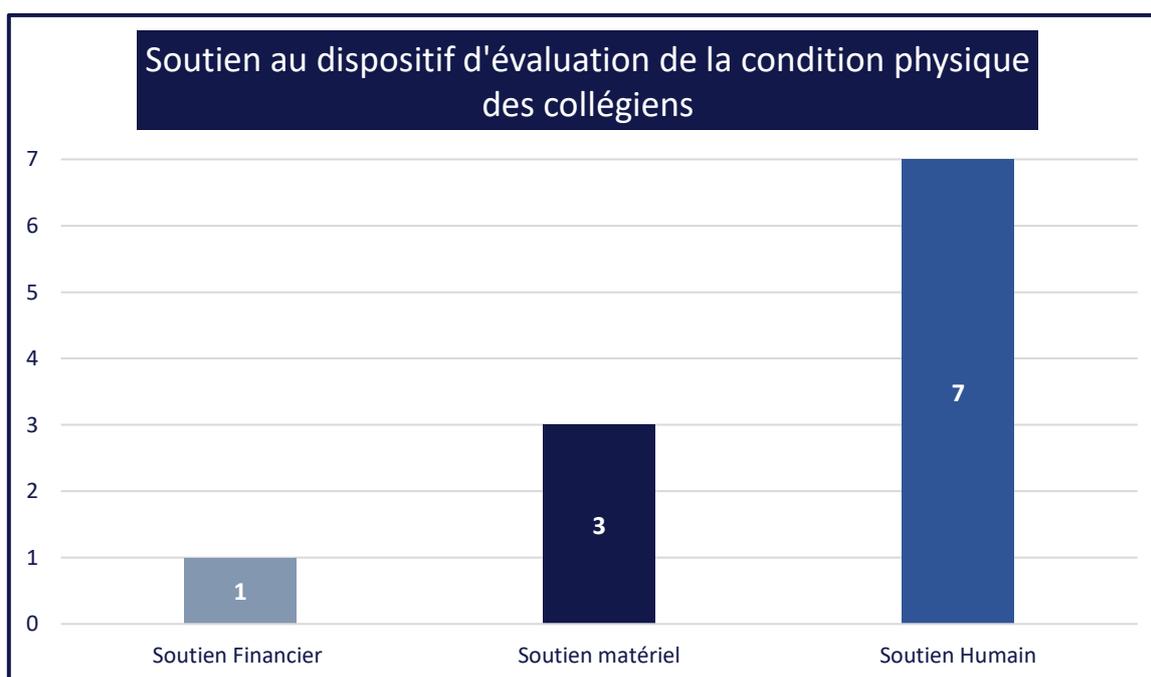
Cette action a été proposée dans le but de révéler l'activité physique et sportive (APS) comme facteur de santé pour les plus jeunes. L'objectif général de cette action est de lutter contre la sédentarité chez les jeunes en les incitant à une pratique d'APS plus régulière et en les aidant à développer leur pratique en fonction de leurs capacités physiques. L'objectif opérationnel vise à réaliser un test diagnostic afin d'évaluer leur condition physique d'une part et d'autre part à les sensibiliser et les orienter vers des actions ajustées à leurs besoins au regard des résultats des tests.

Durant cette période d'expérimentation, plus de 2500 élèves de sixième vont réaliser un test normalisé d'évaluation de leurs aptitudes physiques, qui permettra également de mesurer leurs progrès si les jeunes s'engagent dans une pratique régulière. Sur la base des résultats à ces tests, les élèves seront incités à développer et adapter leur pratique physique au sein de l'établissement et en dehors de l'école avec l'appui de partenaires (clubs et associations sportifs, maison de santé, structures spécialisées).

Cette action est dans un premier temps proposée sur un territoire défini (collèges du Val de Marne) afin de finaliser son processus et aura vocation à être déployée dans les collèges volontaires des trois autres académies régionales.

Cette action doit permettre d'accompagner chaque élève dans le développement de sa pratique au service de sa santé (physique, mentale et sociale).

10 membres de la conférence ont indiqué leur volonté de soutenir la mise en œuvre de l'action, de la manière suivante :



Objectif : Sensibiliser les acteurs du sport à la prévention des violences et des discriminations



ACTION COLLECTIVE

Prévenir les violences et les discriminations dans le sport

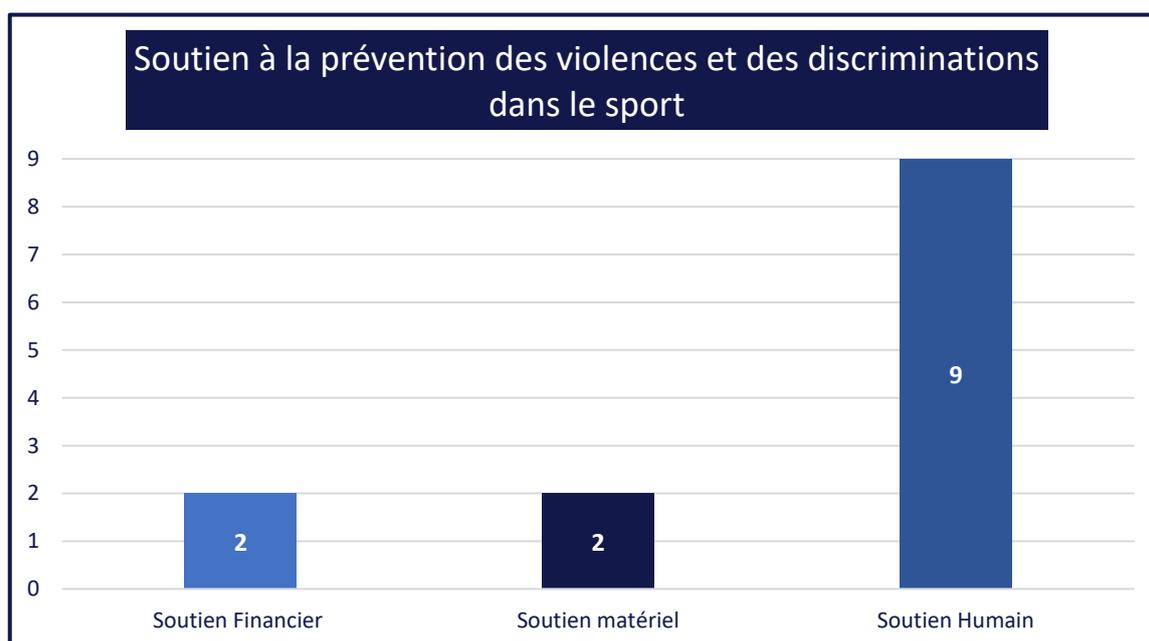
Lutter contre les tabous et briser le silence face aux violences et aux discriminations et plus particulièrement dans le cercle du sportif fait partie des priorités de la Conférence régionale du sport (CRDS) de la région Ile de France.

D'après les chiffres communiqués par l'association Comité éthique et sport, seulement 13% des jeunes victimes en parlent à leur parent. L'objectif de cette action est donc de briser les tabous face à la maltraitance en créant et développant un maillage territorial avec l'aide de structures existantes. Pour cela, trois axes seront poursuivis.

- Communiquer, pour libérer la parole des sportifs et de leur famille et développer la diffusion de l'information sur le sujet pour permettre de lever les tabous.
- Protéger, en soutenant les victimes mais aussi les témoins (victimes secondaires) et en les accompagnant tout au long de leur démarche.
- Former et sensibiliser les acteurs à la prise en charge et à la reconnaissance de certains signes.

Plusieurs acteurs œuvrent déjà au quotidien sur ces sujets et portent des actions utiles. Dans la mesure où ce fléau est encore trop présent, la CRDS agira pour mobiliser sur le sujet et s'attachera à agir comme facilitateur de réseau (multiplier les actions pour favoriser un maillage sur le territoire régional, créer des liens avec les instances sécuritaires et sociales locales) et de diffusion de l'information auprès des acteurs. Par ailleurs, elle favorisera la communication à mettre en place (clubs, des adhérents et collectivités).

10 membres de la conférence ont indiqué leur volonté de soutenir la mise en œuvre de l'action, de la manière suivante :



Objectif : Encourager la pratique d'activité physique et sportive en milieu professionnel

Aucune action collective ou individuelle n'a pour l'heure été identifiée concernant cet objectif. Le Projet Sportif Territorial de l'Île-de-France se voulant agile, des actions pourront prochainement venir alimenter le présent objectif.

Objectif : Consolider le développement du sport au service de la santé et du bien-être

Aucune action n'a pour l'heure été identifiée pour cet objectif.